Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le 02/01/2025
ID : 048-214800393-20241210-D_2024_153-DE

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2024_153

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le dix décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué en date du 5 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

2 Absents représentés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

2 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : tarifs TTC 2025/2026 du gîte meublé du Villard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2025-2026 du gîte meublé du Villard proposés par Lozère Résa, à savoir :

	TARIFS							
	VERT	JAUNE	GRIS	BLEU	ROSE	ORANGE	MARRON	VIOLET
	29/03/25 - 05/04/25 13/09/25 - 18/10/25 01/11/25 - 20/12/25 03/01/26 - 07/02/26 07/03/26 - 28/03/26	05/04/25 - 24/05/25 30/08/25 - 13/09/25 18/10/25 - 01/11/25	20/12/25 - 03/01/26 07/02/26 - 07/03/26	24/05/25 - 05/07/25	05/07/25 - 12/07/25 23/08/25 - 30/08/25	12/07/25 - 19/07/25	19/07/25 - 02/08/25	02/08/25 - 23/08/25
semaine (7 nuits)	436.00 €	572.00 €	617.00 €	588.00 €	689.00 €	799.00 €	870.00 €	907.00 €
6 nuits	402.00 €	522.00 €	569.00 €	533.00 €	620.00 €	715.00 €	778.00 €	812.00 €
5 nuits	367.00 €	470.00 €	520.00 €	475.00 €	551.00 €	631.00 €	687.00 €	716.00 €
4 nuits	332.00 €	419.00 €	470.00 €	420.00 €	482.00 €	546.00 €	594.00 €	619.00 €
3 nuits	297.00 €	367.00 €	421.00 €	363.00 €	413.00 €	462.00 €	502.00 €	523.00 €
2 nuits	262.00 €	316.00 €	371.00 €	308.00 €	347.00 €	377.00 €	411.00 €	427.00 €
1 nuit	176.00 €	230.00 €	248.00 €	236.00 €	278.00 €	321.00 €	349.00 €	364.00 €
tarif nuit en complément de semaine	62.00 €	81.00 €	88.00 €	84.00 €	98.00 €	114.00 €	124.00 €	129.00 €
tarif w eek-end (arrivée vendredi pour 2 nuits)	262.00 €	316.00 €	371.00 €	308.00 €	347.00 €	377.00 €	411.00 €	427.00 €
tarif midw eek (arrivée lundi pour 4 nuits)	332.00 €	419.00 €	470.00 €	420.00 €	482.00 €	546.00 €	594.00 €	619.00 €

Rappel :
- les cautions de 450 € pour les dégradations et de 80 € pour le ménage,
- la possibilité de louer des draps au tarif unique de 9 € par lit,
- la possibilité de vendre des sacs de granulés de bois pour le poêle au prix de 10 € le sac de 15 kgs,

Envoyé en préfecture le 02/01/2025
Reçu en préfecture le 02/01/2025
Publié le 02/01/2025
ID : 048-214800393-20241210-D_2024_153-DE

- la possibilité de fournir un « kit confort» comprenant notamment serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 68 €

- la possibilité de fournir un « kit confort plus » comprenant notamment draps, serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien et forfait ménage pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 128 €

- la possibilité de fournir du linge de toilette au prix de 5 € par personne

- la possibilité de proposer une prestation de ménage en fin de séjour au prix de 80 €.

APPROUVE les opérations commerciales suivantes :

- réservations « premières minutes » (non cumulables) : cette remise, dite de fidélisation, incite les clients à réserver tôt et permet d'avoir des garanties de remplissage. 15 % de réduction pour toute réservation effectuée jusqu'au 13 mars 2025 pour tout séjour minimum d'une semaine compris entre le 24 mai et le 26 juillet et entre le 23 août et le 18 octobre 2025. Arrivée uniquement le samedi.

- réservations de « dernières minutes » (non cumulables) : remise visant à décider les très nombreux clients qui réservent tard :

. 15 % de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum pour les réservations à moins de 45 jours avant le séjour ;

. 30 % de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum pour les réservations à moins de 15 jours avant le séjour.

- longs séjours (minimum 14 nuits) : remise visant l'allongement de la durée de séjour permettant de diminuer les frais de gestion et d'optimiser les locations :

. 20 % de réduction pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives pour les périodes du 29 mars au 19 juillet 2025 et du 23 août 2025 au 28 mars 2026 ;

. 10 % de réduction pour tout séjour de minimum 2 semaines consécutives pour la période du 19 juillet au 23 août 2025.

La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	MAIRIE de CHANAC 48 (Lozère)

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.*
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr .